Société Française de Santé Publique

APPEL À CONTRIBUTION

CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES EN PROMOTION DE LA PARTICIPATION AU DEPISTAGE DES CANCERS DU SEIN ET DU COL DE L'UTERUS

Réalisé avec le soutien financier de l'Institut National du Cancer

Dans le cadre du projet de capitalisation d'expériences financé par le l'Institut National du Cancer (INCa) pour 2 ans (2019-2021), la Société Française de Santé Publique recherche des actions de promotion de la participation au dépistage des cancers du sein (CS) et du col de l'utérus (CCU) menées au niveau local auprès de publics en situation de vulnérabilité sociale ou territoriale.

PRODUIRE DES CONNAISSANCES À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES ACTEURS SUR LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION AU DEPISTAGE DES CANCERS DU SEIN ET DU COL DE L'UTERUS

Le projet a pour objectif de capitaliser des actions qui ont pour objectif l'augmentation de la participation au dépistage des CS et du CCU. Il porte en particulier sur des actions aujourd'hui peu visibles et/ou peu étudiées par la recherche, des actions qui s'adressent à des **publics en situation de vulnérabilité sociale** (personnes en situation de handicap, de grandes précarité, ayant une faible maitrise du français ou une faible littéracie en santé) **ou territoriale** (personnes éloignées des interventions habituelle telles que celles vivant dans des territoires isolés ou enclavés, détenues en prison, etc.). En outre, une attention particulière est portée aux actions conduites dans les Outre-Mer.

L'objectif est de recueillir et de partager, d'ici mars 2021, vingt capitalisations portant sur des actions allant de l'intervention communautaire à l'accompagnement individuel. Afin de participer, les contributeurs peuvent nous envoyer la carte d'identité de leur projet **dès maintenant et jusqu'au 15 septembre 2020** à l'adresse capitalisation@sfsp.fr. Si vous n'avez pas la possibilité de nous faire parvenir votre contribution avant cette date et que vous souhaitez participer, merci de nous le signaler à cette même adresse.

LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES : POUR QUOI FAIRE ?

Le projet de capitalisation d'expériences s'inscrit dans une initiative nationale plus large de partage de connaissances et de données probantes en santé publique pilotée par le Direction générale de la santé : InSPIRe-ID (Initiative en santé publique pour l'interaction entre recherche, intervention et décision). Il s'appuie sur une définition des données probantes et du partage de connaissances qui intègre les données issues de la science et les données expérientielles.

La capitalisation issue de l'expérience complète les données issues de la recherche et les bases existantes qui mettent à la disposition des acteurs des données descriptives des actions menées (base OSCARS...). Ces données ne permettent pas toujours de répondre à la question du « *Comment-Faire ?* ». La capitalisation répond à cette question à partir d'un recueil d'informations très détaillé auprès des acteurs et de son analyse. **Elle a pour objectifs de faire apparaitre les logiques à l'œuvre, de décrire finement les contextes, les savoirs issus de l'action, les stratégies déployées** pour rendre opérationnelles des stratégies décrites comme efficaces dans la littérature.

UNE FINALITÉ PÉDAGOGIQUE

La capitalisation est un temps réflexif sur les pratiques. Elle constitue un moment d'auto-formation.

UNE FINALITÉ INFORMATIVE

La capitalisation est un partage de connaissances sur les actions et les stratégies efficaces de dépistage des cancers.

UNE FINALITÉ POLITIQUE

La capitalisation donne à voir notamment la déclinaison pratique de politiques nationales et locales de santé.

UNE FINALITÉ SCIENTIFIQUE

Par l'amélioration permanente de la méthode et par la construction d'un corpus de données utile à la recherche.

LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES EN 6 ÉTAPES

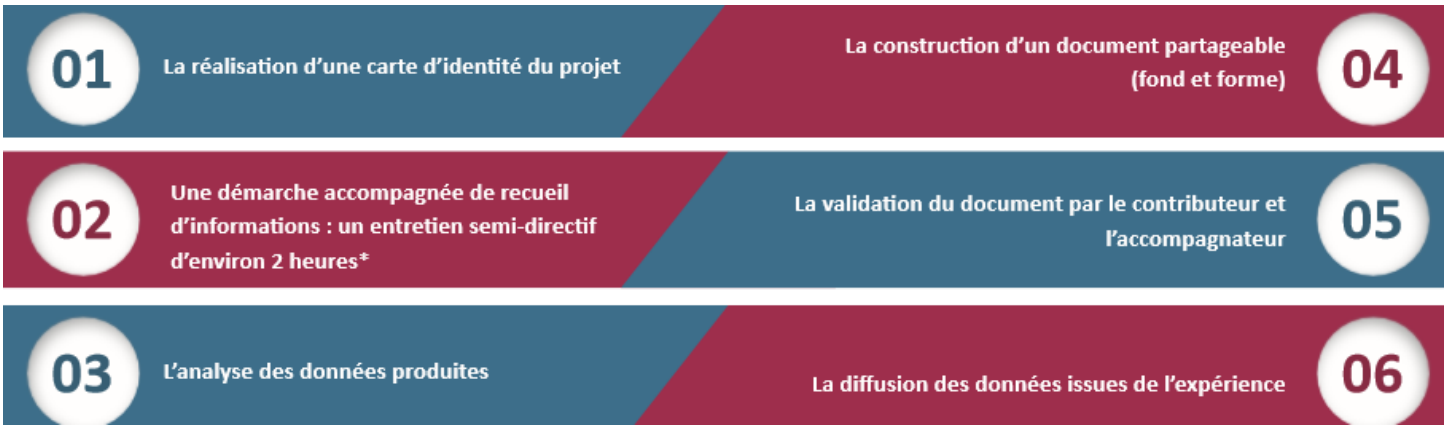

*Cet entretien peut être complété d'une réflexion avec plusieurs partenaires dans le cadre d'un entretien collectif.

QUELS CRITÈRES POUR CONTRIBUER AU PROJET DE CAPITALISATION ?

Cet appel à contribution est **ouvert jusqu'au 15 septembre 2020**. Vous pouvez candidater à tout moment pour que votre projet fasse l'objet d'une capitalisation, à 2 conditions :

> **Votre projet doit être achevé, ou avoir démarré depuis au moins un an.**

> **Votre projet doit respecter les critères d'inclusion et d'exclusion listés ci-dessous**.

CRITÈRES D'INCLUSION

- Publics concernés : **Personnes en situation de vulnérabilité sociale** (personnes défavorisées, personnes ayant une faible maitrise de la langue française ou en littéracie en santé, personnes en situation de handicap, personnes en situation de grande précarité, etc.) **ou territoriale** (personnes éloignées des interventions habituelles, vivant dans des territoires isolés ou enclavés, détenues en prison, etc.)
- Se situant dans une perspective de contribution à la réduction des inégalités sociales et/ou territoriales de santé

<u>Une attention particulière sera portée aux projets :</u>

- Portés par ou ciblant au moins deux catégories d'acteurs : professionnels de santé, travailleurs sociaux, pairs, personnes vulnérables, etc.
- Intégrant au moins deux activités : par exemple une activité centrée sur l'information, une autre sur les compétences psycho-sociales, des ateliers et un suivi individuel, etc.

- Associant le public concerné à la démarche
- **Les porteurs et porteuses d'actions opérant dans les Outre-Mer sont particulièrement invités à contribuer**

Il n'est pas nécessaire que l'action ait fait l'objet d'une évaluation.
Le porteur du projet doit être disponible et intéressé par une démarche de capitalisation.

Remarque : la démonstration de l'efficacité de l'action n'est pas un critère exigé. Cette démonstration est difficile et couteuse à apporter. L'intérêt d'une action peut porter autant sur (des éléments de) son processus, essentiels à la réussite d'une intervention à visée préventive dès lors qu'il est clair que l'efficacité de la prévention relève de son inscription dans des stratégies de promotion de la santé. On sera dès lors intéressé à identifier et comprendre les stratégies, les méthodes ou outils que certaines équipes ont développés pour, par exemple, aller vers des publics qui "échappent" aux interventions habituelles, tenir compte de différences culturelles, de niveaux faibles de littératie en santé, etc.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Actions uniques (séance d'information ponctuelle, distribution de flyers, etc.)
- Actions s'inscrivant dans le cadre de programmes de recherche faisant l'objet d'évaluations structurées et de recueils d'informations spécifiques.
- Actions ne respectant pas les principes éthiques en promotion de la santé (notamment en développant des stratégies par la peur ou une approche exclusivement centrée sur le risque ; en faisant l'objet de liens ou de conflits d'intérêt ou en ne respectant pas le principe d'autonomie des patients et patientes)

POUR DEVENIR CONTRIBUTEUR

Accepter de consacrer entre deux heures et une demi-journée (si entretien collectif) au processus de capitalisation. Puis être prêt à un travail de validation du document produit.

Remplir la carte d'identité (téléchargeable sur le site de la SFSP) de votre projet et l'adresser en pièce jointe à capitalisation@sfsp.fr. Vous pouvez joindre tout document se référant à votre action (dossier cosa de présentation, rapport d'évaluation, bilan, outils...).

Les actions seront examinées par le Groupe de Travail associé au projet.
La prochaine réunion de sélection aura lieu en septembre 2020.

Les capitalisations se dérouleront du mois de juillet 2020 au mois de février 2021.

La participation à la démarche de capitalisation ne donne lieu à aucune rémunération.